



Foyer de Vie St Paul

Adresse postale, visites et livraisons :
6/8 rue Giordano Bruno - Bâtiment C
75014 Paris

Adresse de facturation :
88 avenue Denfert Rochereau - 75014 Paris



**Association
ŒUVRES D'AVENIR**

**Œuvres d'Avenir – Association loi 1901
5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine**

Le foyer de vie St PAUL accueille depuis 1858 des personnes atteintes de handicaps sensoriels (personnes aveugles ou malvoyantes) et, depuis peu, étend cet accueil aux personnes polyhandicapées.

Ce foyer s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé. L'admission se fait sur orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les personnes accueillies bénéficient de l'aide sociale. Elles doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. (activités ludiques ou éducatives, animations sociales .)

L'agrément actuel autorise l'accueil de 12 personnes.

Le Foyer de Vie St Paul et le FAM Anne Bergunion fonctionnent dans un seul et même bâtiment. Actuellement en phase de restructuration et de reconstruction, les foyers sont localisés provisoirement dans un bâtiment de l'ancienne clinique de Notre Dame de Bon Secours. Deux étages sont dédiés aux résidents : un étage de chambres et pièces de vie commune et un étage – partagé avec le FAM Bon Secours - qui comporte les bureaux et les zones dédiés à la restauration.



Foyer de Vie St Paul

Adresse postale, visites et livraisons :
6/8 rue Giordano Bruno - Bâtiment C
75014 Paris

Adresse de facturation :
88 avenue Denfert Rochereau - 75014 Paris



**Association
ŒUVRES D'AVENIR**

Œuvres d'Avenir – Association loi 1901
5 rue Ravon – BP 23
92340 Bourg La Reine

Les objectifs du projet d'établissement

Proposer un accueil qui permet à chacun de trouver sa place, d' être reconnu, de mettre en œuvre ses capacités

Proposer un lieu de vie adapté , sécurisé, permettant de garantir l'intimité pour chacun .

Favoriser un équilibre de vie sociale au sein de l'établissement : maintenir une dynamique collective et individuelle. Favoriser la relation aux autres.

Favoriser l'expression des résidents, leur participation à la vie collective (Conseil de Vie Sociale), l'exercice de leur citoyenneté en s'appuyant sur les valeurs fondatrices de réciprocité et de complémentarité.

Développer l'intégration dans la ville et les contacts sociaux, par une ouverture de l'établissement sur son environnement

Favoriser le développement de la vie affective et spirituelle.